



Axe routier Lomé-Cinkassé : Le Togo sollicite l'expertise d'ARISE IS

Le Togo vient de marquer un pas de plus dans le processus devant conduire au dédoublement de l'axe routier Lomé-Cinkassé.

Le projet officialisé par la signature d'un accord de développement conjoint, s'appuiera sur l'expertise d'ARISE IS, une société panafricaine spécialisée dans la conception, le financement et la construction des infrastructures essentielles à travers le continent.

Selon l'accord signé avec le Togo, ARISE Infrastructure Services (ARISE IS) mettra son expertise au service de la construction de cet axe qui reliera à terme, la capitale du Togo à la ville frontalière avec le Burkina Faso, située à 700 km au nord du pays.

L'accord de développement conjoint prévoit notamment la concession à partir de la signature du contrat de concession (prévue pour le troisième trimestre 2021), la construction de 2x2 voies dans les 3 ans suivant la signature, et les coûts totaux du projet à estimer lors des études préliminaires et à être pris en charge par les actionnaires de la société de projet.

« Cette signature est une étape cruciale dans la construction de cette route », a indiqué le ministre togolais de l'économie et des finances, Sani Yaya.

Selon les informations, les études définitives de faisabilité et la signature du contrat de concession sont attendues pour le deuxième trimestre 2021, avec pour projet de commencer les travaux de construction d'ici le troisième trimestre 2021.

Des entreprises de construction de routes seront également sélectionnées par le biais d'un appel d'offres.

In fine, cet important projet de construction dotera la Togo d'une route moderne qui facilitera le transport des personnes et des marchandises, stimulera le commerce intérieur et renforcera la sécurité routière, en lien avec le [Plan national de développement \(PND\)](#) du pays.

David S.



Bientôt un Observatoire de la qualité des services financiers au Togo

Le Togo va bientôt se doter d'un Observatoire de la qualité des services financiers. Le sujet est évoqué la semaine

dernière à l'occasion de la dernière session du Conseil national du crédit (CNC) au titre de l'année 2020.

Selon le ministère de l'économie et des finances, la qualité de prestation de services financiers souffre en effet de plus en plus de plaintes sur notamment le fonctionnement des guichets automatiques de banque, le délai d'attente aux guichets bancaires et le traitement des réclamations des clients.

Déjà, le ministre Sani Yaya en charge de l'économie et des finances a au cours de cette session invité les premiers responsables des institutions financières à « *prendre des mesures idoines pour améliorer davantage la qualité de leur prestation de services financiers* ».

Le projet de création de cet Observatoire devrait être disponible avant la fin du premier trimestre 2021.

Dans l'espace UEMOA, le Togo affiche le plus fort taux de bancarisation Strict qui est de 25,1 % (en termes de population adulte détenant un compte dans les banques, les services postaux et les caisses nationales d'épargne), selon le rapport 2019 de la BCEAO sur la situation de l'inclusion financière dans les pays membres de l'Union.

David SOKLOU



Togo : Le projet de loi de finances 2021 adopté par l'Assemblée nationale

Le projet de loi de finances, exercice 2021 a été adopté ce vendredi 18 décembre 2020 par l'Assemblée nationale au cours d'une session présidée par la présidente de l'institution Yawa Djigbodi Tsègan, en présence des émissaires du gouvernement, le ministre de l'Économie et des Finances Sani Yaya et son collègue Christian Trimua, chargé des relations avec les Institutions de la République.

Élaborée dans un contexte de crise sanitaire liée à la pandémie à la Covid-19, cette loi de finances met un accent sur les priorités contenues de la Déclaration de la Politique Générale (DPG) du gouvernement.

La loi de finances, exercice 2021, s'équilibre en ressources et en charges à 1.521,6 milliards de francs CFA, en léger recul de 7,1 % par rapport au budget définitif de 2020. Les recettes budgétaires s'établissent à 839,6 milliards de F CFA, tandis que les dépenses budgétaires se chiffrent à 1120,4 milliards de F CFA.

Il en découle selon le ministre Sani Yaya, un solde budgétaire déficitaire de 280,8 milliards de F CFA, représentant 6,1% du PIB, qui est entièrement financé par le solde excédentaire des opérations de trésorerie.

Il a ajouté que le budget exercice 2021 voté, consacre aux secteurs sociaux un montant de 445,1 milliards de F CFA contre 401,7 milliards de F CFA dans le budget 2020, soit une hausse de 10,8 %. La part relative de ces dépenses dans le budget, exercice 2021, est de 53,7 % des crédits budgétaires contre 52,9 % dans le budget 2020.

« La présente loi de finances, exercice 2021 consacre le basculement intégral au budget-programme, qui est en test depuis 2020 pour nous assurer de la conformité du système d'information et de la maîtrise de l'exercice par l'ensemble des structures de l'administration publique », a-t-il précisé le ministre de l'Economie et des Finances.

La crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19 a amené le gouvernement à s'inscrire dans la logique d'une stratégie budgétaire prudente avec pour objectif, adapter les investissements et les besoins des populations aux contraintes budgétaires à travers l'amélioration des recouvrements des recettes et la maîtrise des dépenses.

La présidente de l'Assemblée nationale a pour sa part souligné que la loi de finances consacre notamment le respect intégral de la loi organique n° 2014-013 du 27 juin 2014 relative aux lois de finances avec comme principales innovations, la budgétisation par programmes et la déconcentration de la fonction d'ordonnateur.

Mme Yawa Djigbodi Tsègan s'est réjouie des changements de paradigmes qu'impliquent les choix opérés par l'Exécutif, tout en saluant les opportunités qui sont offertes pour améliorer le bien-être des populations.

Elle a exhorté le Gouvernement à tout mettre en œuvre pour atteindre effectivement les objectifs poursuivis, notamment en relevant les défis de capacités institutionnelles et humaines qu'implique la réforme budgétaire dans laquelle le Togo s'est engagé.

Au demeurant, le vote de cette loi permet au gouvernement de disposer d'un instrument pour la mise en œuvre des politiques publiques. Par ailleurs, il autorise l'Exécutif à percevoir les impôts de toutes natures, à recourir au financement du budget par la mobilisation des ressources auprès des partenaires et sur le marché et à exécuter les dépenses,

conformément aux dispositions prévues.

David S.



Débat d'orientation budgétaire à l'Assemblée nationale

Le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP 2021-2023) a fait l'objet d'analyse et de débat mardi à l'Assemblée nationale, une session présidée par l'honorable IBRAHIMA Mémounatou, 2ème vice-présidente de l'Assemblée, en présence du ministre Sani Yaya en charge de l'économie et des finances.

Le document élaboré dans un contexte marqué par les effets de la pandémie de la Covid-19, projette pour les trois prochaines années, les recettes et dépenses budgétaires par grandes catégories ainsi que les ressources et les charges de trésorerie, tout en tenant compte de l'évolution récente de l'économie du pays, du PND révisé, des finances publiques et des perspectives économiques.

Pour ce qui concerne les prévisions macroéconomiques et budgétaires, les discussions ont permis de s'accorder sur la crédibilité des hypothèses retenues malgré les incertitudes

qui caractérisent la crise sanitaire actuelle.

Les débats ont permis aux députés d'apprécier le contenu du document et de formuler des recommandations qui prennent en compte certains éléments jugés importants pour la population.

Le Ministre de l'économie et des finances a salué cet exercice et a en outre remercié les députés pour la pertinence et la qualité des débats. Il a promis que les recommandations et observations formulées seront prises en compte par le gouvernement dans le cadre de ses politiques économiques et budgétaires.

« Nous notons avec satisfaction à l'issue du débat très enrichissant que le Gouvernement et l'ensemble des institutions dédiées à la riposte contre la COVID-19 ont mis en œuvre des actions idoines pour renforcer la résilience de nos concitoyens et de l'économie togolaise face à cette crise sanitaire », a pour sa part indiqué la 2ème Vice-présidente de l'Assemblée nationale.

« L'intérêt du débat d'orientation budgétaire résulte, de la volonté politique réaffirmée du Gouvernement d'être en phase avec les exigences de transparence et de gouvernance financières inscrites dans la loi de finances », a-t-elle précisé.

Au niveau macroéconomique, les perspectives économiques 2021-2023 se traduiront notamment par la mise œuvre du plan de relance de l'activité économique après la Covid-19 en lien avec la politique de développement du gouvernement, contenue dans le PND actualisé.

Selon les prévisions, le taux de croissance du PIB réel passerait de 4,7 % en 2021 à 5,8 % en 2023. Le taux d'inflation passerait quant à lui, de 1,7 % en 2021 à 2,0 % en 2022 puis à 1,9 % en 2023.

Pour ce qui concerne les perspectives des finances publiques,

le document précise que les recettes budgétaires, pour l'année 2021 s'élèveraient à 842,9 milliards de francs CFA en diminution de 2,7 % par rapport à 2020. Elles sont projetées à 887,7 milliards de francs CFA et 903,5 milliards de francs CFA respectivement en 2022 et 2023. Les dépenses budgétaires pour l'année 2021, quant à elles, s'élèveraient à 1117,7 milliards de francs CFA contre 1129,6 milliards de francs CFA en 2020. Elles sont projetées à 1084,3 milliards de francs CFA en 2022 et à 1061,2 milliards de francs CFA en 2023, soit une régression moyenne de 2,6 % sur la période.

Les ressources de trésorerie passeraient quant à elles de 657,2 milliards de F CFA à 674,5 milliards de francs CFA entre 2020 et 2021, soit une augmentation de 2,6 %. Elles sont projetées à 651,3 milliards de F CFA en 2022 et 618,7 milliards de F CFA en 2023 soit une régression de 4,2%.

Les charges de trésorerie passeraient de 394,2 milliards de F CFA en 2020 à 399,6 milliards de F CFA en 2021 et de 454,8 à 461 milliards de F CFA respectivement pour 2022 et 2023, soit une progression moyenne de 7,6 % sur la période concernée.

David S.



Togo : Appui financier de la

KFW pour la réhabilitation des pistes rurales

Dix (10) millions d'euros, soit environ 6,5 milliards de francs CFA : c'est le montant de l'enveloppe financière que la Banque allemande de développement (KFW) met à la disposition du Togo pour financer la réhabilitation et la maintenance de pistes rurales.

Les documents de l'accord de financement ont été paraphés jeudi 15 septembre à Lomé par le Ministre de l'économie et des finances Sani Yaya et l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne au Togo, Matthias Veltin.

Cet appui financier rentre dans le cadre de la troisième phase du Programme d'Appui aux Pistes Rurales (PAPR).

Selon le ministre Sani Yaya, le présent financement permettra d'élargir le programme aux autres secteurs de productions agricoles et au désenclavement de certaines zones.

Il permettra en outre de poursuivre les actions entreprises dans les deux premières phases qui ont porté sur la réhabilitation des pistes en zone de production de coton, la réhabilitation des pistes en zone de production de café-cacao et le renforcement des capacités des acteurs principaux dans l'entretien des infrastructures routières rurales.

Pour rappel, le coût du PAPR déjà en cours d'exécution est d'environ 23 milliards de francs CFA dont le financement est assuré par la KFW à hauteur de 11,2 milliards de francs CFA, l'Agence Française de Développement pour 6,6 milliards de francs CFA, et l'Etat togolais, à travers une contrepartie représentant environ 5 milliards de francs CFA.

Le programme s'inscrit globalement dans la politique du Gouvernement togolais en matière de développement des

infrastructures routières et plus spécifiquement dans l'appui au secteur agricole à travers la réhabilitation des pistes rurales.

La Rédaction



BOAD : Christian Adovelande passe le témoin à Serge Ekué

Nommé le 18 août dernier, le nouveau président de la [Banque ouest africaine de développement \(BOAD\)](#) Serge Ekué a officiellement pris fonction ce vendredi suite à une passation de services avec le président sortant Christian Adovelande.

La cérémonie s'est déroulée en présence du ministre togolaise de l'économie et des finances, Sani Yaya, président en exercice du conseil des Ministres de l'UMOA (Union monétaire ouest africaine).

Serge Ekué prend fonction à la tête de l'institution financière dans un contexte de crise sanitaire et économique mondiale qui n'épargne pas les pays de la sous régions.

Selon le ministre Sani Yaya, les interventions de la Banque sont attendues pour le développement des infrastructures, la disponibilité d'une énergie électrique à moindre coût pour le plus grand nombre, la prise en compte de la digitalisation

croissante des économies, les réponses appropriées aux effets néfastes des changements climatiques, pour la modernisation de l'agriculture, le financement du secteur privé, et la création d'emplois pour les jeunes entre autres.

Sous l'ancien président, le nombre d'opérations financées a considérablement augmenté, passant d'une moyenne annuelle de 21 opérations avant 2011 à plus de 53 opérations en moyenne par an entre 2011 et 2019.

Sur la période 2011-2019, les financements de la Banque en faveur de l'intégration régionale ont concerné 81 opérations pour un montant total de 932,8 Mds F CFA, contre 818,2 Mds F CFA pour l'ensemble de la période 1976- 2010.

Avant sa nomination, Serge Ekué est depuis Mai 2020 Conseiller Spécial du Président de la BOAD avec pour principales missions de finaliser le Plan Stratégique 2021-2025 ainsi que de superviser les stratégies de mobilisation des ressources financières de la Banque.

David S.



Togo : 6,5 milliards de F CFA

pour améliorer des conditions sanitaires dans la Kara et des Savanes

10 millions d'euros soit environ 6,5 milliards de francs CFA, c'est l'enveloppe financière que l'Agence Française de Développement (AFD) met à la disposition du Togo dans le cadre de la deuxième phase du Projet d'amélioration des conditions sanitaires en milieu scolaire et rural dans les régions des Savanes et de la Kara (PASSCO 2).

La convention de financement a été signée jeudi à Lomé entre l'Ambassadeur de France au Togo Marc Vizy, et le Ministre togolais de l'économie et des finances, Sani Yaya.

Le financement rentre dans le cadre des priorités du Plan national de développement (PND 2018 -2022) dans son axe 3 portant sur la consolidation du développement social et le renforcement des mécanismes d'inclusion.

Il permettra notamment de réaliser 400 nouveaux forages équipés de pompes à motricité humaine, réhabiliter 200 forages existants et de construire 200 latrines communautaires.

« Pour atteindre les objectifs de l'ODD 6 c'est-à-dire garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau, il est prévu le renforcement et la pérennisation de l'accès à des services d'eau et d'assainissement appropriés pour toute la population », a indiqué le Ministre Sani Yaya.

Au Togo, seulement 56 % de la population togolaise a accès à l'eau potable selon les statistiques. Un taux loin du niveau de l'universalité de l'accès aux fondamentaux pour tous, prôné par les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ce taux cache également d'importantes disparités, car en milieu rural,

65 % de la population n'a pas accès à l'eau contre 55 % de la population en milieu urbain et 48 % en milieu semi-urbain.

La Rédaction



Togo : la France apporte un appui financier au programme NOVISSI

Trois (03) millions d'euros soit environ 2 milliards de F CFA, c'est le montant de la subvention accordée mardi par l'Agence française de développement (AFD) au programme de revenu universel de solidarité Novissi.

Il s'agit d'un soutien au volet économique et social du plan national de riposte contre la Covid-19.

Les documents ont été paraphés mardi à Lomé, par le ministre togolais de l'économie et des finances Sani Yaya, et l'Ambassadeur de France au Togo, Marc Vizy, en présence de la ministre Cina Lawson en charge des postes et de l'économie numérique.

L'Ambassadeur Marc Vizy a expliqué que cet appui au programme Novissi s'inscrit dans le cadre des engagements pris par le Président français Emmanuel Macron dès avril 2020, et qui

mobilisent l'AFD pour soutenir les pays africains dans leur lutte contre la Covid-19 à travers l'initiative de « Santé en commun ».

Au nom du gouvernement, le ministre Sani Yaya a remercié la France et l'AFD pour cet appui et les autres accompagnements antérieurs qui aident le pays à faire face aux projets d'intérêts nationaux et d'urgences dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Il a précisé que cette contribution de l'AFD permettra d'effectuer environ 360.000 paiements au profit des travailleurs du secteur informel.

Pour rappel, le programme NOVISSI, qui signifie « Solidarité » dans l'un des dialectes du Togo, fait partie des premières mesures urgentes prises par le gouvernement dès le début de la crise.

Il s'agit d'un dispositif de transferts monétaires qui permet aux personnes travaillant dans le secteur informel et qui subissent une perte de revenu journalier du fait des mesures prises pour lutter contre la propagation de la Covid-19, de recevoir une aide d'urgence par un transfert monétaire non conditionnel en mobile money.

A ce jour, près de 1,4 million de personnes sont inscrites à ce Programme et plus de 560 mille personnes ont pu bénéficier de ressources financières pour un montant d'environ 11,4 milliards de F CFA.

David S.



Filière cotonnière : l'État togolais autorisé à privatiser la NSCT

L'Assemblée nationale a autorisé lundi, la cession de tout ou partie de la participation de l'Etat dans le capital de la Nouvelle Société cotonnière du Togo (NSCT). La loi portant l'autorisation de cession a été en effet voté par les députés au cours de la 8^{ème} et dernière séance plénière de la 1^{ère} session ordinaire de l'année 2020.

La session a été présidée par la présidente de l'Assemblée nationale Mme Yawa Djigbodi Tsègan, en présence des ministres Sani Yaya de l'économie et des finances, et son collègue Noël Koutéra Bataka en charge de l'agriculture.

L'adoption de cette loi permettra notamment à l'Etat de rentrer en négociation avec le groupe singapourien OLAM en vue de lui céder tout ou partie de sa participation dans le capital social de la Nouvelle Société Cotonnière du Togo(NSCT).

Dans cette dynamique de privatisation, le Togo va céder 51 de ses 60 % de participation au capital de la NSCT à OLMA. L'Etat togolais et les cotonculteurs détiendront in fine, respectivement 9 % et 40 % des parts de la société.

Selon Mme Yawa Djigbodi Tsègan, cette autorisation de cession

s'inscrit dans une double perspective : assurer d'une part une gestion efficace et efficiente de l'industrie cotonnière et d'autre part, permettre l'amélioration des conditions de vie des acteurs de la chaîne de production et de transformation de la filière coton.

Pour sa part, le ministre de l'économie et des finances a expliqué que cette volonté de céder tout ou partie des actions de l'Etat dans le capital social de la NSCT répond au souci du gouvernement de trouver un partenaire stratégique de renom, disposant de l'expertise nécessaire, susceptible de contribuer, dans le domaine de l'Agro-industrie, à l'atteinte des objectifs de l'axe2 du Plan National de Développement (PND 2018-2022), notamment en ce qui concerne le secteur cotonnier.

« La loi que vous venez d'adopter assurera, à n'en point douter : l'augmentation des rendements par une amélioration des itinéraires techniques grâce à l'exploitation des résultats de carte de fertilité des sols initiée par le gouvernement, la modernisation de l'outil industriel afin d'améliorer la collecte du coton et les performances d'égrenage, le développement de la marque "coton made in Togo" afin de jouir d'un différentiel de prix par rapport à la qualité, l'accroissement de la contribution du secteur agricole en général et de la filière cotonnière, en particulier, à la création de la richesse nationale et des emplois massifs », a déclaré Sani Yaya.

Il a par ailleurs rassuré que Le présent partenariat envisagé avec le Groupe OLAM sera conduit dans un processus inclusif et participatif avec les acteurs de la filière.

Au demeurant par ce vote, la représentation nationale vient de donner au gouvernement, un instrument juridique pour développer le secteur agricole et poursuivre ainsi sa politique de développement économique et social du pays, en lien avec le PND.

David S.



Le Togo réalise une nouvelle opération de 150 millions d'euros sur le marché international

Le Ministère de l'Economie et des Finances a annoncé mercredi, la signature le 20 mai dernier d'un second emprunt en euros de la République togolaise sur le marché international pour un montant d'environ 150 millions d'euros.

Selon les informations, cette transaction s'inscrit dans la stratégie du Gouvernement togolais de reprofilage à plus long terme et à de meilleures conditions financières de certaines dettes domestiques.

A l'image de la première opération effectuée en fin 2019 conformément aux engagements pris par le Togo dans le cadre de son programme avec le Fonds Monétaire International, cette seconde opération de reprofilage de la dette domestique du Togo se traduit pour le pays par une réduction supplémentaire du service de sa dette de plus de 80 millions d'euros au cours des 3 prochaines années. Elle vient s'ajouter à celle de près de 50 millions d'euros de l'opération de décembre dernier.

« Au total, la stratégie de gestion active de la dette mise en œuvre par le Togo au travers de ces deux opérations se sera traduite par la levée de plus de 250 millions d'euros sur les marchés internationaux à des maturités finales de 10 ans et des taux compris entre 4,5 % et 4,75 %, permettant de rembourser de manière anticipée des dettes domestiques commerciales à court terme portant intérêt à des taux compris entre 6,75 % et 7,6 % », indiqué le communiqué du ministère de l'économie et des finances.

« La mise en œuvre réussie de cette stratégie permet de positionner le pays comme un emprunteur de référence sur les marchés internationaux, d'améliorer l'évaluation du risque de surendettement du pays par le FMI et de réaliser des économies substantielles du service de sa dette dès cette année et sur les deux prochaines années », précise le document.

Avec une durée de 10 ans et un coût global de l'ordre de 4,5 %, cette nouvelle opération traduit selon le gouvernement, la qualité de crédit du Togo en tant qu'emprunteur international, en particulier en cette période de forte volatilité et de prudence accrue des investisseurs.

David S.